



Built to Lead

Pour publication immédiate : 2/23/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DE NOUVELLES PROTECTIONS DES CONSOMMATEURS EN VUE DE METTRE FIN À CERTAINES PRATIQUES D'AFFAIRES TROMPEUSES

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui un plan d'action complet visant à protéger les consommateurs résidentiels et commerciaux contre des pratiques d'affaires injustes dans l'industrie des services d'électricité au détail à la suite d'un examen mené par la Commission de la fonction publique de l'État de New York dans l'ensemble de l'industrie. L'examen a révélé que de nombreuses entreprises de services électriques, ou ESCO, exigeaient des tarifs trop élevés pour des services d'électricité et de gaz, sans respecter les promesses faites en matière d'économies et d'énergie propre. Les mesures d'aujourd'hui renforcent les protections des consommateurs et font en sorte que ceux qui enfreignent les réglementations de la Commission n'aient plus le droit de faire des affaires dans l'État.

« Nous n'avons aucune tolérance pour ces entreprises sans scrupules, dont le modèle d'affaires consiste à s'attaquer aux usagers en leur promettant des coûts d'électricité plus bas pour finalement envoyer des factures ahurissantes, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. Ces mesures permettront d'écarter les mauvais joueurs et de protéger les New-Yorkais contre ces tactiques injustes et malhonnêtes. »

En réponse à ces découvertes, la Commission a immédiatement procédé à un audit de ces entreprises et a interdit l'entrée en vigueur de nouveaux contrats entre les ESCO et des usagers résidentiels ou commerciaux de petite taille à moins qu'ils n'assurent des économies sur les coûts ou qu'au moins 30 % de l'approvisionnement consiste en énergie renouvelable. La Commission renforcera de plus le processus en empêchant les ESCO de faire des affaires dans l'État de New York si elles s'avèrent enfreindre les réglementations de l'État. Un règlement contre le porte-à-porte a également été mis en place afin d'empêcher les intrusions chez les usagers, comme pour ceux qui sont protégés par les règles contre les appels. Les entreprises se verront interdit de faire des affaires dans l'État de New York si elles ignorent les règlements locaux en matière de sollicitation au porte-à-porte dans les résidences ou sur les lieux de travail.

Le directeur général ou agent désigné de chaque ESCO devra également fournir une déclaration affirmant que l'entreprise se conforme aux nouvelles règles.

La présidente de la Commission des services publics, Audrey Zibelman, a déclaré : « Il est clair que les usagers résidentiels n'ont pas profité des services d'approvisionnement d'électricité et de gaz de certaines ESCO alors que c'est

exactement ce qu'ils achetaient. Nous avons entendu de trop nombreux usagers dire qu'ils avaient été trompés par le marketing agressif et malhonnête des ESCO, qui leur a fait croire à des économies qu'ils n'ont jamais faites. Nous savons qu'il y a des entreprises pouvant apporter de véritables bénéfices aux usagers, comme des services d'efficacité énergétique et un approvisionnement en énergie propre, mais nous craignons que les mauvais joueurs aigrissent les usagers et gâchent le marché. »

Durant la réunion d'aujourd'hui, la Commission a également révoqué l'admissibilité d'Engineered Energy Solutions, une entreprise établie à Bohemia, qui ne pourra plus faire des affaires dans l'État de New York du fait qu'elle n'a pas soumis certains documents en matière de conformité. La Commission, en janvier, a révoqué l'admissibilité de quatre entreprises qui ne pourront plus faire d'affaires dans l'État de New York, et a plus tôt ce mois-ci rejeté les efforts de l'industrie en vue de garder l'historique des tarifs secret.

À la suite des mesures d'aujourd'hui, la Commission examinera dans les 60 jours les services susceptibles de profiter aux usagers, comme leur regroupement ou les services d'efficacité énergétique, et permettra aux services jugés profitables d'être offerts à la suite de l'interdiction, mais seulement après qu'il a été déterminé que c'est d'intérêt public. La Commission décidera si son autorité en matière de pénalités financières, qui permet une pénalité allant jusqu'à 100 000 \$ par jour par infraction, devrait s'appliquer aux ESCO, et si les entreprises devraient être obligées de fournir des cautionnements d'exécution à utiliser en cas de pénalités ou de remboursements. La Commission décidera finalement si la date limite avant laquelle un usager résidentiel peut annuler le contrat avec une entreprise après sa réception devrait être repoussée.

Il est de la responsabilité des services publics locaux de New York d'exploiter les systèmes de distribution et de transmission qui assurent la livraison et la facturation des services d'électricité et de gaz naturel. Bien que les services publics puissent assurer l'approvisionnement en électricité et en gaz naturel en achetant ces derniers à des producteurs et en le livrant aux usagers, l'État autorise les fournisseurs d'électricité à faire concurrence aux services publics en vue de fournir de l'électricité et du gaz naturel ainsi que d'autres bénéfices comme des services d'efficacité énergétique et d'approvisionnement en énergie renouvelable.

Environ 200 ESCO ont actuellement le droit de fournir de l'électricité et du gaz dans l'État de New York. Plus de 20 % des usagers résidentiels ou commerciaux de petite taille de l'État reçoivent leur électricité de fournisseurs au détail. Il y a environ 7 millions d'usagers résidentiels des services d'électricité dans l'État de New York, et environ 4,3 millions d'usagers résidentiels des services de gaz naturel.

L'examen de la Commission a révélé de nombreux cas où ces entreprises demandaient aux usagers des tarifs nettement trop élevés pour des services d'électricité et de gaz naturel. Les données récentes sur les prix partout dans l'État montrent un certain nombre d'exemples dérangeants :

- Quatre entreprises de la vallée de l'Hudson facturaient plus que le double ce que facturait Central Hudson pour de l'électricité, et une autre facturait le triple du tarif exigé par les services publics sur le gaz naturel;
- Une entreprise de New York facturait plus que le triple du tarif de Con Edison sur l'électricité, et de nombreuses entreprises facturaient plus du double du tarif exigé par les services publics sur le gaz naturel;
- De nombreuses ESCO du nord de l'État de New York facturaient plus que le double du tarif sur l'électricité du Réseau national;
- Le plan à tarif variable d'une entreprise de la région des Finger Lakes était huit fois plus élevé que le tarif de Rochester Gas & Electric sur l'électricité.

L'examen a de plus révélé de nombreux cas où les entreprises faisaient volontairement de la fausse représentation, en prétendant par exemple représenter une société de services public locaux en vue de tromper les usagers pour qu'ils signent ainsi des contrats coûteux et nuisibles. Bien que ces pratiques fassent infraction aux règlements de l'État, de nombreux consommateurs ne savaient tout simplement pas qu'ils étaient victimes de fraude, et n'étaient donc pas en mesure de se protéger.

Le Gouverneur Cuomo a annoncé en décembre qu'une enquête séparée menée par la Défense des consommateurs de la Commission a fait en sorte que 1566 usagers ont reçu 950 700 \$ en remboursements d'électricité de la part d'Ambit Energy, l'une des plus grandes ESCO dans l'État. Les plaintes des consommateurs sur des points comme les tactiques de vente trompeuses et les prix plus hauts que prévu ont plus que doublé depuis 2013, et la mesure d'aujourd'hui est le plus récent effort en vue de mettre fin à ces pratiques d'affaires malhonnêtes.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418